

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	MER-SIT-NT-0-014
CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS SUIVI DE LA DSP – PHASE CONSTRUCTION 142021	CR n°14

**COMPTE RENDU DE LA VISITE DU 19 JUILLET 2007
SUR LE SITE D'EVERE**

REDACTEUR : K RUBERT

DATE d'EMISSION : Le 27 AOUT 2007

INTERVENANTS

Entités et adresses	Noms	Coordonnées			PRESENTS	EXCUSES	CONVOQUES	DIFFUSION
		Tél	Fax	E-mail				
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE								
Directeur Général des Services	G. PELTZER							
Direction Générale des Expertises et des Equipements d'Intérêt Communautaire Les Docks Atrium 10.7 10, place de la Joliette 13002 MARSEILLE	J.F. TOUREL	04.91.99.98.80	04.91.99.72.22	jean-francois.tourel@marseille-provence.fr	X			E
	J. MALARET	04.91.99.71.99	04.91.99.72.22	jacques.malaret@marseille-provence.fr	X			E
	S. COUVELY			severine.couvely@marseille-provence.fr	X			E
Direction exploitation des déchets								
Direction des affaires juridiques	AM. QUEYREL	04.91.99.99.00	04.91.99.71.96					
Direction du patrimoine et de la logistique	H. NICOLAI	04.91.99.99.00	04.91.99.99.03					
	MME ROUX							
Direction du patrimoine et de la logistique – Service assurance	S. COURTES	04.91.99.74.18	04.91.99.99.03	serge.courtes@marseille-provence.fr				
	N. PAKHOMOFF			nathalie.pakhomoff@marseille-provence.fr				
Direction de la Communication	M. LECROISEY			jean-louis.lecroisey@marseille-provence.fr				
SCP SARTORIO 15-17 Avenue de Ségur 75007 PARIS	Mme SARTORIO	01.44.42.02.70	01.44.42.02.71					
	B. EGLIE- RICHTERS			b.eglie.richters@sartorio.fr				
CABINET MERLIN MARSEILLE ACROPOLIS 171 bis, Ch. De la Madrague Ville 13002 MARSEILLE	G. FAUCHER	04.90.63.44.11	04.90.67.25.49	gfaucher@cabinet-merlin.fr				E
	G. NIDECKER	04.91.10.30.23	04.91.67.22.41	gnidecker@cabinet-merlin.fr				E
	K. RUBERT	04.91.10.30.23	04.91.67.22.41	krubert@cabinet-merlin.fr	X			E
CABINET MERLIN LYON 6 rue Grôlée 69289 LYON CEDEX 02	F. GIOUSE	04.72.32.56.00	04.72.32.57.18	fgiouse@cabinet-merlin.fr				E
	B. DORMOIS	04.72.32.56.00	04.72.32.57.18	bdormois@cabinet-merlin.fr	X			E
	A. PELLARIN	04.72.32.56.00	04.72.32.57.18	apellarin@cabinet-merlin.fr				
	I. AKKARI	04.72.32.56.00	04.72.32.57.18	iakkari@cabinet-merlin.fr				
	P. MERLIN	04.72.32.56.00	04.72.32.57.18	pamerlin@cabinet-merlin.fr				E
DELEGATAIRE : EVERE Zone industrielle de Fos sur Mer Rte quai minéralier Lieu-dit Caban Sud 13270 FOS SUR MER	S. BEZAUD	04.72.32.56.00	04.72.32.57.18	sbezaud@cabinet-merlin.fr				E
	C.A PEREZ			caperez@urbaser.fr				E
	L DE LA PARTE			l.delaparte@evere.fr	X			E
	J. NIETO							
	C. SAINT JOLY	04.42.02.35.40	04.42.02.35.89	c.saintjoly@valorgaininternational.fr				E
	F. BENCOMO			f.bencomo@urbaser.fr				E
	B. ROBIN			b.robin@urbaser.fr	X			E
	L. PEREZ			l.perez@urbaser.fr	X			E
Atelier d'Architecture Bruno MIRANDA 11 avenue de la Capelette 13010 MARSEILLE	M. MIRANDA				X			
	J.C. RICHIER	04.42.02.35.54	04.42.02.35.55	ctm-miranda@orange.fr	X			E
	M. MONDOR				X			
INGEVALOR 26 Chemin de la Forestière 69130 ECULLY	F. JACOB	04.72.18.95.50	04.72.18.94.43	fjacob@ingevalor.com				E
	G. FROMENT	04.72.18.95.50	04.72.18.94.43	gfroment@ingevalor.com				E
	C. EYNAUD			ceyraud@ingevalor.com				E

C : Courrier ; F : Fax ; E : E-mail

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	MER-SIT-NT-0-014
CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS SUIVI DE LA DSP – PHASE CONSTRUCTION 142021	CR n°14

C : Courrier - F : Fax - E : e-mail

<p>Prochaines réunions : jeudi 6 septembre 2007 à 14h00 : Délégant, assistant au délégant jeudi 6 septembre 2007 à 15h30 : Délégant, assistant au délégant et délégataire</p> <p>Objet : réunion plénière</p> <p>Lieu : sur site EVERE</p>

<p>Pièces jointes : document annexé au présent CR URB SIT DG 0 800 C : état des consultations pour le Process</p>

N.B. : L'absence d'observations sur le contenu du présent compte-rendu avant un délai de 15 jours calendaires constitue une acceptation de celui-ci.

1. PRECISIONS ET DEMANDES DE MODIFICATION APPORTEES AU PV PRECEDENT

	Responsable	Délai
CR MER SIT NT 0 013 - CHAPITRE 4.1.4 : en accord avec MPM, EVERE souhaite compléter ce <i>chapitre</i> « <i>qu'au regard des éléments actuels, MPM ne les accepte pas en l'état</i> ».		

2. OBJET

3. ORGANIGRAMME EVERE
4. PLANNINGS
5. APS
6. APP (AVANT PROJET PROCESS)
7. REPONSES D'EVERE AUX FOB
8. METHANISATION - PROCESS D'EPURATION DE L'AIR
9. TRI SECONDAIRE DES PLASTIQUES
10. PANNEAUX ARCHITECTURAUX – VISITE VIRTUELLE
11. MODIFICATIONS DU PROJET- FICHE DE DEMANDE DE MODIFICATION
12. LOT 40 – RACCORDEMENT RTE
13. IMPACT DE LA SISMICITE
14. TRAVAIL DE NUIT
15. ZONE INC : ETAT D'AVANCEMENT DU GENIE CIVIL
16. ZONE INC : NON CONFORMITES DES POTEAUX ET DES MASSIFS
17. CONSULTATION LOT 56
18. REMISE DE DOCUMENTS

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	MER-SIT-NT-0-014
CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS SUIVI DE LA DSP – PHASE CONSTRUCTION 142021	CR n°14

6. APP (AVANT PROJET PROCESS)

	Responsable	Délai
<p>EVERE a transmis l'APP par bordereau EVE 00018 MER en date du 30/05/07.</p> <p>Le CML est mécontent du document transmis. En effet, ce document (version E), envoyé le 30 mai 2007, date du mois de janvier ; certaines filières ou équipements sont obsolètes par rapport aux annexes , postérieures au 30 janvier 2007.</p> <p>Il est impératif de transmettre un nouveau document tenant compte des remarques du CML qui vont être émises et actualisées par rapport aux derniers choix retenus.</p> <p>De plus le suivi des modifications n'apparaît pas par rapport à la version précédente.</p> <p>MPM demande à EVERE plus de rigueur dans les documents émis. Ces documents doivent être cohérents et actualisés .</p>	EVERE	

7. REPONSES D'EVERE AUX FOB

	Responsable	Délai
Le Cabinet Merlin précise que l'absence de réaction de sa part aux réponses émises par EVERE, suite aux FOB, implique leur approbation.		

8. METHANISATION - PROCESS D'EPURATION DE L'AIR

	Responsable	Délai
<p>Le Cabinet Merlin précise qu'il y a une incohérence entre le process d'épuration de l'air de la méthanisation proposé dans l'offre et celui de l'APP.</p> <p>Dans l'offre, le process d'épuration n'est décrit que dans le chapitre compostage.</p> <p>Il est nécessaire de reprendre les spécifications de l'offre et de les intégrer dans le process relatif à la méthanisation dans le cadre de l'APP.</p>	EVERE	

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	MER-SIT-NT-0-014
CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS SUIVI DE LA DSP – PHASE CONSTRUCTION 142021	CR n°14

9. TRI SECONDAIRE DES PLASTIQUES

	Responsable	Délai
<p>Sur les trois lignes, EVERE équippa une ligne du tri plastique, dans un 1^{er} temps.</p> <p>Cependant le génie civil tient compte d'un équipement sur l'ensemble des lignes.</p> <p>Le CML réitère sa demande de disposer des nouveaux bilans globaux.</p>	EVERE	SEMAINE 30

10. PANNEAUX ARCHITECTURAUX – VISITE VIRTUELLE

	Responsable	Délai
<p>Concernant la visite virtuelle, MPM souhaiterait connaître l'état d'avancement d'une visite avec déplacement autonome et de la vue d'ensemble en 3D.</p> <p>Panneaux architecturaux non reçus (3 jeux).</p>	EVERE	SEMAINE 30

11. MODIFICATIONS DU PROJET- FICHE DE DEMANDE DE MODIFICATION

	Responsable	Délai
<p>D'une manière générale, un bilan portant sur les modifications apportées au dossier de base doit être tenu à jour.</p> <p>L'objectif d'un tel document est d'assurer une traçabilité des modifications.</p> <p>Les modifications les plus notables, définies d'un commun accord, feront l'objet d'une fiche.</p> <p>Les modifications présentant des incidences financières et/ou sur le délai seront gérées ensuite d'une manière spécifique.</p> <p>Afin de s'affranchir des délais contractuels de validation, EVERE notera sur chacune de ces demandes qu'un dossier complet sera transmis ultérieurement en cas d'incidence financière et/ou sur les délais.</p> <p>Le cahier des procédures sera modifié et proposé à MPM.</p>	CMM	

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	MER-SIT-NT-0-014
CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS SUIVI DE LA DSP – PHASE CONSTRUCTION 142021	CR n°14

12. LOT 40 – RACCORDEMENT RTE

	Responsable	Délai
<p>EVERE fait part des délais d'instruction et de raccordement trop longs par rapport au planning EVERE pour la connexion de la turbine.</p> <p>Cependant, la plupart des délais liés notamment à l'enquête publique est indépendant de RTE.</p> <p>MPM souhaite organiser une réunion début septembre pour le calage du planning relatif à la mise en service de la ligne 63 KVA avec l'ensemble des intervenants (DRIRE PAM EVERE MPM/CML CNIM PREFECTURE).</p> <p>EVERE va transmettre un courrier à RTE faisant part d'un raccordement pour fin 2008.</p>	MPM	

13. IMPACT DE LA SISMICITE

	Responsable	Délai
EVERE informe qu'un dossier est en cours d'élaboration avec ANTEA et OTH sur l'incidence de la sismicité sur le projet.		

14. TRAVAIL DE NUIT

	Responsable	Délai
<p>Au regard des réponses de leur avocat, EVERE a porté son choix sur un travail de nuit inférieur à 3 heures sur 5 jours de la semaine avec 20 groupes de 5 personnes.</p> <p>Une personne de l'atelier Miranda assurera l'encadrement maîtrise d'œuvre.</p>		

15. ZONE INC : ETAT D'AVANCEMENT DU GENIE CIVIL

	Responsable	Délai
<p>Mise à disposition prévisionnelle pour la CNIM ; le 10 août 2007 en absence d'intempérie.</p> <p>Planning d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - semaine 30 : plancher à +20.50 mètres - semaine 31 : plancher à 6.50 mètres. <p>EVERE n'a pas de réponse d'OTH sur la possibilité d'utiliser des béton permettant un décoffrage plus rapide.</p> <p>EVERE fait part de ses difficultés à travailler avec des conditions météorologiques venteuses.</p>		

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	MER-SIT-NT-0-014
CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS SUIVI DE LA DSP – PHASE CONSTRUCTION 142021	CR n°14

16. ZONE INC : NON CONFORMITES DES POTEAUX ET DES MASSIFS

	Responsable	Délai
<p>L'implantation des poteaux ne permet pas l'insertion de la charpente de la chaudière.</p> <p>EVERE a procédé à des relevés et est en attente des plans de récolement.</p> <p>Des modifications sur les poteaux sont envisagées sous réserve d'un enrobage des aciers restant satisfaisant.</p> <p>L'implantation des massifs est également non satisfaisante.</p> <p>Des modifications des platines de la charpente sont envisagées.</p> <p>Une décision sera prise la semaine prochaine (semaine 30) en tenant compte des délais.</p> <p>MPM souhaite être destinataire d'un dossier complet sur la détection de ces non conformités et leur traitement respectif avec l'ensemble des avis techniques.</p>	EVERE	

17. CONSULTATION LOT 56

	Responsable	Délai
<p>Le lot 56 concerne les plateformes basculantes.</p> <p>Une réunion de mise au point a été menée entre MPM et EVERE : pas de remarque particulière.</p>		

18. REMISE DE DOCUMENTS

	Responsable	Délai
Tableau de bord de suivi des consultations des lots process : URB SIT DG 800 C		